

**Première année de la licence fondamentale en droit**

**Session de janvier** : 9 janvier 2013

**Matière** : Institutions internationales

**Enseignant** : Kaouthar DEBBECHE

**Durée de l'épreuve** : trois heures

**Consultation**

La Crevettedorra, une ancienne colonie du Grosrequin, et riveraine de la mer de Langoustine, a proclamé son indépendance en décembre 2011. Aussitôt, plusieurs Etats de la région se sont empressés de reconnaître le nouvel Etat, en adoptant des déclarations officielles dans ce sens. Le Saumonalia, un pays voisin, s'est contenté d'envoyer une mission commerciale à la Crevettedorra.

Il convient de noter qu'une partie de la classe politique au Saumonalia, en l'occurrence le Parti des rabat-joie-unis, un parti de l'opposition, conteste le caractère étatique de la Crevettedorra. Cette dernière, de 5 km<sup>2</sup> et de quelques 20 000 habitants, « est trop petite pour constituer un Etat », dit-on.

Quoi qu'il en soit, les relations entre les deux pays ont connu une tension à la suite de l'annonce par la Crevettedorra de son intention de porter la largeur de sa mer territoriale à 25 milles marins et de proclamer une zone économique exclusive de 350 milles marins.

Par ailleurs, le gouvernement de la Crevettedorra, qui parvient à assurer les services publics et à maintenir la sécurité et l'ordre, a commencé à mener une politique étrangère active. Outre la conclusion de plusieurs traités internationaux et l'établissement des relations consulaires et diplomatiques avec un certain nombre de pays, la Crevettedorra entend présenter sa candidature en vue de devenir membre de l'ONU.

Voir la suite au verso